KPMG Academy

Banque, assurance & fonds d'investissement
Conformité et réglementation
BAFI19002

Organiser la conformité des flux de rémunération (*Value for Money*) (1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Une demi-journée soit 3h30

PRIX
Nous contacter

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Sociétés de gestion de portefeuille, producteurs et distributeurs de produits financiers, établissements financiers ;
- Responsables et collaborateurs des fonctions juridique et conformité.

PRÉREQUIS
- Aucun.

OBJECTIFS
- Comprendre le cadre applicable aux rémunérations reçues ou versées dans la chaîne de distribution ;
- Intégrer les exigences de Value for Money dans les dispositifs internes.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)
- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION
Cette formation présente les principales exigences applicables aux rémunérations versées dans la chaîne de distribution et les mesures permettant de justifier les services rendus, de sécuriser les conventions et d'intégrer la *Value for Money* à la gouvernance des produits.

TITRE 1 – CADRE GÉNÉRAL DES RÉMUNÉRATIONS DE LA DISTRIBUTION
- Notions de rémunérations, incitations, commissions et avantages concernés
- Amélioration de la qualité du service fourni et intérêt du client
- Prévention des conflits d'intérêts
- Information des clients sur les coûts, frais et rémunérations

TITRE 2 – ÉVOLUTIONS LIÉES À LA *VALUE FOR MONEY*
- Principales évolutions de la Retail Investment Strategy (RIS)
- Notion et critères d'appréciation de *la Value for Money*
- Responsabilités et échanges d'informations entre producteurs et distributeurs
- Enjeux pour la gouvernance et la revue des produits

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

KPMG Academy

Banque, assurance & fonds d'investissement
Conformité et réglementation
BAFI19002

Organiser la conformité des flux de rémunération (*Value for Money*) (2/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Une demi-journée soit 3h30

PRIX
Nous contacter

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

PROGRAMME

TITRE 3 – CARTOGRAPHIE DES FLUX DE RÉMUNÉRATION
- Identification des intervenants et des flux dans la chaîne de distribution
- Qualification des rémunérations et identification des produits et services concernés
- Détection des rémunérations atypiques ou susceptibles de créer une incitation

TITRE 4 – IDENTIFICATION ET JUSTIFICATION DES SERVICES RENDUS
- Description de prestations concrètes et vérifiables
- Cohérence entre les rémunérations et les services rendus
- Identification et justification des écarts significatifs

TITRE 5 – DOCUMENTATION ET TRAÇABILITÉ
- Preuve et traçabilité des services rendus
- Conservation des justificatifs

TITRE 6 – CONTRÔLE DU DISPOSITIF
- Adaptation des conventions de distribution
- Contrôles permanents et périodiques
- Traitement des anomalies et mesures correctrices

Cas pratique « Analyser un schéma de rémunération et apprécier sa justification au regard des services rendus et de la *Value for Money* »

Mise en pratique : quiz de validation des acquis et/ou étude d'un cas pratique.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637